



Règlement des cotisations Procap Broye, sport et activités

1. Membre actif

- 1.1 Le membre actif s'acquitte d'une cotisation annuelle de CHF 70.-.
- 1.2 Le membre qui pratique le Polysport s'acquitte d'une cotisation supplémentaire de CHF 50.- (soit un total de CHF 120.-).
- 1.3 Le membre qui pratique le Rafroball s'acquitte d'une cotisation supplémentaire de CHF 50.- (soit un total de CHF 120.-).
- 1.4 Le membre qui pratique le Polysport et le Rafroball s'acquitte d'une cotisation supplémentaire de CHF 100.- (soit un total de CHF 170.-).

Des frais supplémentaires aux cotisations annuelles décrites ci-dessus peuvent s'appliquer, tels que licences, participation à des événements, etc.

2. Membre solidaire

- 2.1 Le membre solidaire s'acquitte d'une cotisation annuelle d'au moins CHF 50.-.

Version 1 / 2025



Procap Broye,
sports et activités
Case postale 308
1530 Payerne

IBAN CH50 8047
9000 0164 9323 8

Pour personnes avec handicap. Sans compromis.